

Bal de l'Empereur à l'Orangerie du Château de Montmirail



Samedi
14
mars
2026
19h30

100 €/pers.
ou 190 €/couple
incluant, le grand dîner
impérial aux chandelles
avec service à la russe,
composé des mets préférés
de Napoléon I^{er}

Informations - réservations

sur le site web www.1814v4.fr - chateau.montmirail51.visites@gmail.com

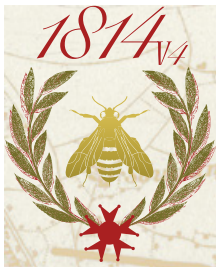
ou au Syndicat d'initiative 03 26 81 40 05 - ot-montmirail51@gmail.com

Par courrier : chèque et réservation à retourner à

Association 1814v4 - 5 Place Rémy Petit - 51210 Montmirail



Château de Montmirail en Brie



Bal de l'Empereur

En costume Premier Empire

**Samedi 14 mars 2026, à partir de 19h30
au Château de Montmirail en Brie**

Soyez acteur de cette soirée magique au cours de laquelle vous esquisserez vos premiers pas de contredanse.

Les danseurs de l'association 1814V4 seront heureux de vous présenter une partie de leur répertoire et de vous initier aux plaisirs de la danse historique.

Vous serez invités à les rejoindre pour un bal animé au cours duquel vous découvrirez : la Tempête, la Chasse de Diane, le Tire Bouchon, la Tonkinoise et diverses fantaisies sur des musiques de grands compositeurs des XVIII^e, XIX^e et début XX^e siècles.

Ce bal mettra ainsi à l'honneur les 2 périodes des musées du château 1814 et 1914.

TARIF FORFAITAIRE

100 €/personne - 190 €/couple, incluant

La Séance découverte danse
historique :
samedi 21 février 2026
à 16h00
(avec les danseurs de l'asso-
ciation de danse historique
1814V4).

Le grand dîner impérial
aux chandelles, service
à la russe, composé des
mets préférés de
Napoléon 1^{er} (boissons
comprises).
Bouteille de champagne
supplémentaire 25 €.

Nouveau
cette année,
repartez avec
votre photo de
la soirée

L'Adhésion à l'associa-
tion de danse historique
1814V4

La mise à disposition de
costumes 1^{er} Empire : 1
robe pour les dames, un
gilet pour les messieurs.

Les costumes sont à retirer à l'Orangerie les samedis 21 de 14h à 16h et 28 février à 14h (un chèque de caution de 50 € par costume sera demandé).

Aucune annulation ni remboursement ne seront pris en compte après le 1^{er} mars.